



ARCHIVES

## COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 392 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 364 99 28). Télex 32323.

**Communiqué**

non officiel  
pour publication immédiate

N° 91/20

Le 8 juillet 1991

### Passage par le Grand-Belt (Finlande c. Danemark)

#### Déroulement et clôture des audiences

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Les audiences publiques que la Cour a tenues à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1991 au sujet de la demande en indication de mesures conservatoires que la Finlande a présentée en l'affaire du Passage par le Grand-Belt (Finlande c. Danemark) se sont achevées le 5 juillet 1991.

\*

Pendant le premier tour de plaidoiries, qui a eu lieu les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 1991, des exposés ont été présentés :

- au nom de la Finlande, par S.Exc. M. Tom Grönberg, agent de la Finlande; M. Martti Koskenniemi, coagent, et sir Ian Sinclair, conseil;
- au nom du Danemark, par S.Exc. M. Tyge Lehmann, M. Per Magid et S.Exc. M. Per Fergo, agents du Danemark; MM. Eduardo Jiménez de Aréchaga, Derek W. Bowett et Niels Jørgen Gimsing, conseils et avocats.

Le second tour de plaidoiries a eu lieu les 4 et 5 juillet 1991. Ont pris la parole :

- au nom de la Finlande, S.Exc. M. Tom Grönberg, agent; sir Ian Sinclair et M. Tullio Treves, conseils;
- au nom du Danemark, S.Exc. M. Tyge Lehmann et M. Per Magid, agents; MM. Derek W. Bowett et Niels Jørgen Gimsing, conseils et avocats.

Un juge, M. Schwebel, a posé deux questions à l'agent de la Finlande et une question à l'agent du Danemark, le 4 juillet 1991. Un autre juge, M. Shahabuddeen, en a posé une à l'agent du Danemark, le même jour.

\*

Les plaidoiries étant terminées, la Cour va entamer son délibéré.

La date de l'audience publique à laquelle il sera donné lecture de l'ordonnance sera annoncée dans un communiqué de presse.